CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES-VERBAL

Séance du 21 février 2012
à la Maison de commune

Présidence: M. Mazyar YOSEFI

Membres présents :	61
Membres absents excusés :	15
Membres non excusés:	3
Effectif total :	79

Absents excusés: MMES et MM. Mercédès ASSAL, Cédric CHARBONNET, Paulette DE VRIEZE STAN, Florence KAESLIN, Chantal KUNZ, M. Otto LOOSLI, Fabien MEZENEN, Nadereh NASSIRI-ANSARI, Roland PERRIN, Mary PITTET, Corrado RAMETTA, Félix SCHMIDT, Anne-Lise UDRY, Reynold UDRY, Silvia WICHOUD KÄRCHER.
Absent non excusé: Mme Graziella AIELLO et MM. Olivier VOLPER, Ali YAHIAOUI.

A 20h45, M. Mazyar YOSEFI, vice-Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue au Syndic, aux membres de la Municipalité, au secrétaire municipal, au boursier communal ainsi qu'aux conseillères et conseillers. Il souhaite également une chaleureuse bienvenue au public qui par sa présence à nos séances fait preuve d'intérêt aux affaires liées à notre commune.

Il salue également la presse qui est représentée par Mme Céline AMIGUET, du journal « Le Régional ».

Selon l'article 26 de notre règlement, il a le plaisir de remplacer ce soir notre Présidente qui est absente pour maternité. Il donne la parole à son mari, M. Patrick ASSAL pour nous donner de ces nouvelles.
Celui-ci fait le porte-parole officiel de notre Présidente et nous informe que son épouse a mis au monde un petit garçon de 3kg580, prénommé Paul-Alexandre, ce dimanche à 5h44. La maman se porte très bien. Elle transmet ses meilleures salutations aux membres du Conseil et se réjouit d'être avec nous lors de la prochaine séance.

L'appel est effectué par la secrétaire. Le quorum étant atteint avec 61 personnes présentes, l'assemblée est déclarée ouverte par le vice-Président.

COMMUNICATIONS DE PART DE LA PRESIDENTE

Voici les résultats de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat du 18 décembre 2011 (2ème tour).

Bulletins rentrés	1729
Nuls	6
Valables	1723

Taux de participation : 34.11%

Total des bulletins pour Mme Béatrice METRAUX : **1032**
Total des bulletins pour M. Pierre-Yves RAPAZ : **646**

En date du 31 janvier 2012, Mme la Présidente a reçu la lettre de démission de M. Fernand FUHRER il est procédé à la lecture :
« C'est avec beaucoup de regret que je vous annonce mon départ de la commune d'Epalinges en date du 21 janvier 2012 ainsi que ma démission du Conseil Communal. En effet, mon départ précipité survient suite à une opportunité exceptionnelle d'avoir un appartement plus grand. Je regrette vivement ce départ d'Epalinges que j'aime beaucoup et du Conseil Communal que j'ai rejoint il y a deux ans. Je souhaite à tous mes meilleurs vœux pour cette législature et celles qui viendront ensuite ».

Selon l'article 9 du règlement, il invite le Parti Socialiste à déposer une liste au Greffe dans les 5 semaines.

Notre Présidente à rendu visite à un nonagénaire, M. Paul BRUNNER, né le jour de l'indépendance Vaudoise en 1922. Dès son plus jeune âge, il s'intéresse à la mécanique qui le mène à l'école polytechnique Fédérale de Zürich pour sa formation d'ingénieur mécanicien. Il reviendra ensuite sur Lausanne en 1971 pour se spécialiser dans les techniques du bâtiment. C'est en créant la Communauté d'Etudes Techniques à Epalinges, dont il est cofondateur, qu'il décide de s'installer avec sa famille dans notre commune. Tout au long de sa vie, il a pratiqué en famille la randonnée en montagne et le ski alpin. Il aime Epalinges qu'il décrit comme une commune vivante qui ne cesse de grandir.

Mme Eliska VOVESNY a aussi reçu la visite de notre Présidente. Née à Prague le 10 janvier 1922, elle s'installe en 1979 avec sa famille à Epalinges. Maîtrisant quatre langues parfaitement, cela lui permettra d'obtenir dès son arrivée un poste à la banque, qu'elle conservera jusqu'à l'âge de la retraite. Dotée d'un grand talent de cuisinière elle en fait profiter ses 2 enfants et 4 petits-enfants. Elle attend l'arrivée au printemps de ces deux premiers arrière-petits-enfants. Se souvenant avec émotion et allégresse du jour de sa naturalisation Suisse à Epalinges, elle déclare enthousiaste : « Epalinges a tout ; j'aime y habiter ».

Le 31 décembre 2011, c'est produit dans notre commune la soirée dansante de la Saint-Sylvestre avec un spectacle de la Compagnie des Jars Noirs.

Le 11 février 2012 notre Présidente à participé au spectacle annuel de la Chanson d'Epalinges.
Le 14 février 2012 a eu lieu l'après-midi dansant des aînés.

Le vice-Président passe ensuite à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 SEPTEMBRE

M. Cédric DELAMADELEINE signale une correction à la page 43, deuxième ligne, soit : « .. une mixité sociale et intergénérationnelle avec également… » et non **d'**intergénérationnelle.

M. Bernard KRATTINGER demande une modification à la page 44, 2ème paragraphe : « **Pour être complète, cette communication doit être complétée des informations suivantes : ..** » au lieu de « Pour finaliser cette convention, elle doit être complétée par ces informations :.. »

M. Claude MATTER souligne une erreur à la page 39, troisième paragraphe, soit : « concernant le système **électro-osmose**, .. » et non le système électrique.

Aucune autre remarque n'étant faite, le vice-Président passe au vote à mains levées.

Avec ces corrections le procès-verbal du 13 décembre 2011 est accepté l'unanimité.

3. COLLEGE DE LA CROIX-BLANCHE – AGRANDISSEMENT DU PREAU ET AMENAGEMENTS EXTERIEURS COMPLEMENTAIRES – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION

Préavis municipal no 01/2012

La parole est donnée à M. Denis HEMME, Président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport.

La discussion est ouverte.

- **M. Cédric DELAMADELEINE**, souhaite corriger une imperfection du rapport de la commission ad hoc, puisque dans l'ordre du jour, la commission ad hoc doit faire son rapport en incluant les conclusions du rapport de la commission des finances, ce qui n'a pas été fait ce soir. Pour cause, la commission ad hoc a siégé avant celle des finances. Ceci étant dit, il lit exceptionnellement le rapport de la commission des finances en précisant que l'intégralité de la commission était présente à l'exception de M. Reynold UDRY.

- **M. Charles-André BOLOMEY** désire émettre un vœu en vue d'améliorer l'efficacité de notre travail. Son intervention ne porte pas sur le fond de l'objet, auquel il adhère sans réserve, mais plutôt sur la forme. Malgré ses meilleures lunettes, il a été incapable de lire le dessin annexé dans son entièreté. Ne serait-il pas utile à l'avenir de présenter un tel objet sous la forme de deux feuillets A4, un premier feuillet montrant l'objet dans son environnement tel que le plan A3 annexé au présent préavis et un deuxième feuillet A4 se focalisant sur l'objet lui-même. Dans ce cas particulier il aurait été possible de l'agrandir 2 à 3 fois et ceci sans utiliser plus de papier.

Le vœu est transmis à la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le vice-Président passe au vote.

A mains levées, le préavis no 01/2012 est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité N° 1 du 09 janvier 2012,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. **d'adopter le projet d'agrandissement du préau et des aménagements extérieurs complémentaires du collège de la Croix-Blanche, tel que présenté dans le présent préavis ;**

2. **d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 183'000.- (cent huitante-trois mille francs) pour la réalisation de ce projet ;**

3. **d'autoriser la Municipalité à contracter un ou plusieurs emprunts, voire à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes, à concurrence de CHF 183'000.- (cent huitante-trois mille francs), en lui laissant le choix du moment ainsi que la détermination des modalités du ou des emprunts, et ce dans le cadre du plafond d'endettement;**

4. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant dans le délai fixé par la loi.**

4. ACQUISITION DE TROIS NOUVEAUX VEHICULES POUR LE SERVICE COMMUNAL DES TRAVAUX – DEMANDE D'UN CREDIT D'ACHAT

Préavis municipal no 02/2012

La parole est donnée à M. Yann GLAYRE, Président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport.

La parole n'étant pas demandée, le vice-Président passe au vote.

A mains levées, le préavis no 02/2012 est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité N° 2 du 09 janvier 2012,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 365'000.- (trois cent soixante-cinq mille francs) en vue de l'acquisition de trois nouveaux véhicules pour le Service communal des travaux;**
2. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt, aux meilleures conditions, auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;**
3. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

5. AMELIORATION DE L'ECLAIRAGE AU CHEMIN DU BOIS-DE-LA-CHAPELLE – REPONSE AU POSTULAT DEPOSE PAR LE CONSEILLER OLIVIER VERAGUTH

Le vice-Président souhaite donner une petite explication concernant le postulat. Selon le nouveau règlement, il est transmis à la Municipalité. Le rapport sera fait par une commission nommée et enfin lue devant le Conseil.

La parole est donnée à M. Yann GLAYRE, Président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport.

La discussion est ouverte.

- **M. Oliver VERAGUTH**, voudrait, au nom de toutes les personnes, de tout âges, qui empruntent le chemin du Bois-de-la-Chapelle, remercier la Municipalité pour la rapidité et la qualité des aménagements effectués sur ce chemin.

- **M. Charles-André BOLOMEY,** propose, lors de futurs travaux touchants l'éclairage public, d'établir un plan directeur afin d'étudier l'opportunité d'installer un système utilisant la limite basse de la tension délivrée par les SI, à l'installation de candélabres à économie d'énergie, avec l'avantage d'économiser environ 10% à 25% d'énergie, comme cela a été testé dans certaines communes ou grosses entreprises. Vu la taille de notre commune, la quantité critique de candélabres serait probablement atteinte, pour qu'un tel investissement soit rentable.

Le vœu est transmis à la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le vice-Président passe au vote.

A mains levées, la réponse de la Municipalité au postulat déposé est acceptée à l'unanimité.

6. PETITION DU PARTI SOCIALISTE DEMANDANT LA REINTRODUCTION DU RAMASSAGE DES DECHETS MENAGERS ENCOMBRANTS

La parole est donnée à M. Olivier VERAGUTH, Président rapporteur de la commission des pétitions, qui lit son rapport.

Le vœu étant directement entendu par la Municipalité, la discussion est ouverte.

- **M. Jean-Marc BAATARD, municipal,** remarque une légère ambiguïté à la fin de ce rapport. Il comprend tout à fait le souhait de la commission de voir la Municipalité plancher sérieusement sur le sujet de rapporter au Conseil, donc de transmettre pour étude et préavis. Mais dans le dernier paragraphe, le vœu est compris dans l'ensemble du « paquet poubelle » qui va être soumis au Conseil cette année. Il pose donc la question à la commission, à savoir si il est possible d'utiliser uniquement la deuxième partie de l'article 49 - point 2, de transmettre leur vœu à la Municipalité comme étant de ses compétences en ayant la garantie que de toute façon cette année la Municipalité

vous soumettre un préavis qui va englober l'ensemble de ces ramassages et du problème des poubelles. Sans qu'une commission ait à se prononcer uniquement sur ce qui est touché par la présente pétition en question aujourd'hui. Si on en reste aux conclusions de la commission, il semble qu'on doive faire deux commissions, une pour l'ensemble et une autre pour la pétition.

- **M. Olivier VERAGUTH** pense que cela va dans le sens de la volonté de la commission des pétitions qui souhaite transmettre la pétition à la Municipalité sans passer par un préavis.

- **M. Erich DÜRST** soutient la proposition de M. Jean-Marc BAATARD à laquelle M. VERAGUTH vient d'adhérer. En effet, en fonction de la solution qui sera finalement choisie, ce n'est pas dit aujourd'hui qu'il y ait nécessairement un préavis sur cette question là. La Municipalité nous présentera en temps utile les préavis qu'elle devra nous présenter en fonction des compétences qui sont les nôtres. Il encourage donc le Conseil à suivre cette proposition.

La parole n'étant plus demandée, le vice-Président passe au vote.

Selon l'article 49/alinéa 2, la pétition est transmise à la Municipalité.

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

- **M. Maurice MISCHLER, syndic**

Loi sur l'intégration des étrangers: L'article 13 de cette loi stipule que chaque commune désigne un répondant pour les questions d'intégration des étrangers et de prévention du racisme. Les candidatures éventuelles parmi les membres du législatif sont à adresser à la Municipalité d'ici le 02 mars 2012.

Tour du Pays de Vaud: Le 27 mai 2012 sera organisé à Epalinges (sur le plat de la Croix-Blanche) l'arrivée de la dernière étape du 44ème Tour du Pays de Vaud. Ce tour est une course internationale de cyclisme pour les juniors de 16 à 18 ans. Elle a révélé des talents comme Cipollini, Richard, Dufaux ou Cancellara. Les employés et municipaux de la commune se sont largement investis dans l'organisation de cette manifestation, qu'ils en soient ici remerciés. Nous avons demandé à M. Jean-Daniel FAUCHERRE d'être président d'honneur, qui a accepté, et nous le remercions également. Il y aura des stands de sponsors et autres ainsi que des sociétés locales. Nous les avons contactées et espérons les voir et vous voir nombreux lors de cette manifestation.

Froid polaire janvier/février: De nombreux bâtiments ont montrés des signes de difficulté et de faiblesse comme par exemple des locaux sous-chauffés et des canalisations gelées. Les bâtiments suivants sont concernés : Le pavillon scolaire du Grand-Chemin sous-chauffé ; le collège du Village, le pavillon des scouts et la maison Rochat, gel au niveau des canalisations ; la ferme de la Girarde et la ferme Collet, gel du mazout. C'est uniquement au moment du dégel complet des canalisations qu'il sera possible de savoir si d'autres dégâts sont à constater.

Terrain synthétique : Après un examen approfondi de l'ensemble du dossier avec le bureau d'ingénieurs, la Municipalité a pris acte que les problèmes géologiques constatés en cours de chantier empêche la poursuite de la construction du terrain synthétique tel que prévu initialement. L'ensemble de ce projet devra être donc redimensionné. Parallèlement, la Municipalité a mandaté un avocat pour faire défendre les intérêts de la commune.

- **M. Jean-Marc BAATARD, municipal**

Travaux sur les collecteurs : Le 17 janvier 2011, le Conseil avait accordé un crédit de 185'000.- CHF à la Municipalité pour effectuer des travaux sur des collecteurs entre le chemin de Bois-Murat et le chemin du Vaugueny. Sur ce montant, une certaine somme n'a pas été dépensée, le total du compte de la construction s'élevant à 162'962.32 CHF, donc une économie d'environ 20'000.- CHF.

- **M. Alain MONOD, municipal**

Salle de gymnastique de la Croix-Blanche: Lors de la précédente législature, le Conseil a accordé à la Municipalité par le préavis 13/2011, un crédit de 520'000.- CHF pour les travaux de réfections de la toiture de la salle de gymnastique de la Croix-Blanche. Les travaux sont maintenant terminés et le montant définitif s'élève à 480'000.- CHF, hors déduction de la subvention que nous recevrons dans le cadre du programme « énergie-bâtiment ». Cette subvention à valoir, dont le montant n'est pas encore connu, était indiquée dans le préavis en question.

Réforme policière : La Municipalité a moyennement apprécié l'article paru début janvier dans le 24heures, qui titrait « Fermeture des postes et vente des véhicules ». Le journaliste n'a pas attendu d'avoir un entretien avec le Syndic ou lui-même pour faire son article, ce qui aurait été la moindre des choses. Cela étant dit, il rappelle certains éléments déjà annoncés lors de notre séance de décembre. C'est la mission générale de police que l'on délègue à la police cantonale, par exemple toutes les interventions conduisant au dépôt d'une plainte pénale lorsque l'on appelle le 117. Il souhaite préciser aussi qu'avant même la délégation à la police cantonale, le 70% des interventions étaient déjà de leur ressort, en fonction de l'endroit, en fonction de la nature de l'intervention ou en fonction des horaires. Il va rester à Epalinges la police administrative (uniformes gris), dont voici la liste des tâches qui lui seront confiées :
- renseignement à la population – signalisation routière – l'administration du cimetière et du service des inhumations – les objets trouvés – la police de stationnement – la signalisation et sécurité des chantiers – le contrôle des champignons – les patrouilleurs scolaires – les naturalisations – les dénonciations aux infractions aux règlements communaux, etc.

Il y aura aussi les assistants de police, qui portent eux aussi un uniforme mais qui, pour des raisons de sécurité, n'utilisent pas les mêmes accessoires qui pourraient prêter à confusion avec les policiers. Leurs tenues doivent être facilement différenciable des policiers. Ils ne pourront pas porter d'armes à feu mais seront équipé d'un spray de défense.

Les employés d'Epalinges ont eu le choix de rester avec les uniformes bleu, donc de trouver un nouvel employeur dans le délai des 3 mois, soit de rester et porter l'uniforme gris.

La Municipalité travaille sur la suite de ses travaux sur la police administrative et des assistants de sécurité. Le Syndic et la Municipalité vont rencontrer prochainement une commune de taille similaire à Epalinges pour avoir quelques orientations sur leur

fonctionnement. Une séance est agendée au 15 mars au centre de la Blécherette pour nous fournir encore d'autres renseignements.
Dès le 1er juillet, il est clair que nous ne verrons plus de véhicules de police d'Epalinges mais ceux de la police cantonale. Quand à la police administrative et les assistants de police, ils circuleront avec des voitures banalisées.
Il y aura aussi toujours quelqu'un présent au poste à l'écoute de la population, pour déposer des dépôts de plaintes, etc.

- **M. Bernard KRATTINGER, municipal**

Réfection d'un trottoir au chemin du Bois-de-Ban: Le 13 mai 2011, le Conseil a accordé à la Municipalité un crédit de 112'000.- CHF pour la réfection d'un trottoir au chemin du Bois-de-Ban. Les travaux ont été achevés en novembre 2011, le coût total s'élève à 92'904.75 CHF. Ce compte se solde par une non dépense de 19'095.25 CHF.

La discussion est ouverte.

- **M. Fabien LOI ZEDDA** intervient à propos de la 4ème information de Monsieur le Syndic, soit sur les terrains synthétiques. Il ne demande pas à la Municipalité une réponse immédiate, mais souhaite qu'elle nous assure que le terrain restera homologué et que la construction financière prévue tiendra toujours compte des mêmes subsides prévus initialement.

- **M. Maurice MISCHLER, syndic,** ne peut hélas, en l'état actuel des choses, confirmer cette demande. Si on regarde la taille du terrain qui a été initialement prévue, il a on onglet d'environ une vingtaine de mètres qui est absolument instable et qui sera extrêmement difficile à consolider.

- **M. Roger GIRARDET** à deux questions. La première est : La Municipalité va mandater un avocat, oui mais contre qui ? La deuxième est : Concernant la police. Epalinges étant plus peuplée que le Mont s/Lausanne, pourquoi n'avons-nous pas de gendarmes à demeure alors que le Mont en a ?

- **M. Maurice MISCHLER, syndic,** répond à la première question. L'avocat va clarifier les problèmes de responsabilités en ce qui concerne les assurances et les dégâts/travaux supplémentaires qui ont dû être faits. Pour la deuxième question, vu la quantité de nouvelles tâches que doit faire la police, notamment être présent 24h/24, une commune de la taille d'Epalinges ne pourrait pas assumer toute seule cette tâche.

- **M. Alain MONNOD,** rejoint cette appréciation mais souligne encore une fois qu'à Epalinges il y aura toujours des locaux et toujours un poste. Des discussions doivent encore avoir lieu. Le Mont est plus petit qu'Epalinges mais à du potentiel pour accueillir 12'000 à 13'000 citoyens dans un proche avenir.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- **M. Michel PERRET** adresse une question à la Municipalité concernant le Bois-de-la-Chapelle. A la fin de l'année dernière, des travaux de bûcheronnage ont été effectués dans le Bois-de-la-Chapelle et les véhicules utilisés ont sérieusement endommagés le chemin ouest et le chemin de la Crête. Certains tronçons étaient même devenus impraticables. Le gel et la neige ont quelque peu rétabli la situation, mais le dégel et la

fonte de la neige vont immanquablement remettre en évidence les ornières et défoncements. La Municipalité envisage-t-elle de remettre en état ces chemins rapidement ?

- **M. Bernard KRATTINGER, municipal** a pris contact avec le chef bûcheron qui lui a confirmé ces travaux à la fin de l'année passée mais qu'à sa connaissance ils avaient remis en état ces chemins. La question qui se pose maintenant est de savoir si ce sont des exploitations privées qui ont été touchées. Le chef d'équipe va aller visionner sur place et si il y a nécessité d'aménager et de combler les ornières, des travaux seront effectués dès que les conditions météorologiques le permettront.
- **M. Horacio HERRERA** dépose un postulat par rapport à la taxe poubelle qui entrera bientôt en vigueur. Il invite la Municipalité à étudier la possibilité d'équiper les différents sites d'entreposage en container pour le verre, le PET, les habits, le fer blanc, l'aluminium et le compost, et par la même occasion à réfléchir à la création de nouveaux sites d'entreposage en fonction du développement des quartiers. Il propose à la Municipalité un délai d'une année pour donner réponse.

Le vice-Président passe au vote pour savoir si cet objet doit être traité séance tenante ou lors de la prochaine séance comme le stipule l'article 66 du règlement.

A vote à mains levées, le postulat est mis à l'ordre du jour de la séance suivante.

- **M. Cédric DELAMADELEINE** à deux communications. La première concerne l'ensemble de la commission des finances pour rappeler que chaque fois qu'il y a un préavis avec un élément financier, le rapport de la commission doit être intégré. Cela implique que les commissions ad hoc ne devront pas siéger avant la commission des finances. Pour éviter tout problème, la commission des finances à d'ores et déjà agendé les prochaines séances, qui se situent toujours environ 4 semaines avant la prochaine séance du Conseil communal. Il recommande aux présidents des commissions ad hoc de prendre contact avec lui pour s'assurer à quel moment ils pourront recevoir le rapport de la commission des finances.
  Le deuxième point le concerne personnellement. Il s'adresse à M. Pierre JOLLIET, municipal, suite à sa communication lors de la précédente séance du Conseil communal ou il mentionne que la Municipalité a demandé à la « CLE » d'Epalinges d'étudier un projet de construction de logements protégés. Sur le principe de logements protégés, subventionnés ou autres, cela ne lui pose aucun problème mais sa question est pourquoi ce mandat a été transmis à la « CLE » et non pas pris en main par la Municipalité. Et si c'est bien la « CLE » qui va étudier ce projet, est-il sous forme écrite, y'a-t-il une forme de rémunération ou s'agit-il de bénévolat de la part de la « CLE » ?

- **M. Pierre JOLLIET, municipal** avait fait cette communication pour annoncer le début de ce projet. Il voulait que le Conseil communal soit informé très tôt de cette initiative mais ces questions de mandat, bénévolats, etc., seront discutés prochainement, dès que le projet sera un peu plus avancé.

- **M. Maurice MISCHLER** revient sur la première communication de M. Cédric DELAMADELEINE car il lui semble que la commission des finances doit se réunir au plus tard 3 semaines et non pas 4 semaines avant la séance du Conseil communal.

Le vice-Président propose que M. Cédric DELAMADELEINE donne les dates au Bureau qui les fera parvenir à tous les conseillers.

- **M. Cédric DELAMADELEINE**, vérifiera le nombre de semaine dans le règlement et transmettra par e-mail les dates des séances agendées.

- **M. Fabien LOI ZEDDA** revient sur ses deux questions de toute à l'heure, d'une part sur l'homologation du terrain et d'autre part sur les montages financiers et subsides. Monsieur le Syndic a répondu partiellement à la première question et n'a pas répondu à la seconde. Il avait bien fait remarqué qu'il ne voulait une réponse immédiate. Il attend donc la prochaine séance pour avoir toutes les réponses à ses questions.

La discussion n'est plus demandée.

Le vice-Président espère avoir été à la hauteur ce soir. Il rappelle qu'il a été nommé lors de cette séance: Monsieur le Président, Monsieur le vice-président, Monsieur le 1er vice-président, Monsieur le président de la séance. Et donc en tant que le président remplaçant, il remercie les Conseillères et Conseillers pour cette séance et la clôt à 22h00.

Epalinges, le 19 mars 2012

Le vice-Président :

Mazyar YOSEFI

La Secrétaire :

Fabienne GHEZA